



Concours « LE ou LA plus grand.e fan des Débrouillards »

Organisé par Publications BLD, éditeur des *Explorateurs*, des *Débrouillards* et de *Curium*

- Règlements -

Les participants devront remplir un formulaire d'inscription sur le site debrouillards.com/40ans et fournir une photo, une vidéo ou un témoignage démontrant pourquoi ils pensent être le ou la plus grand.e fan des Débrouillards.

- Période d'inscription : **du 24 février au 17 mars 2022**
- Méthode utilisée pour déterminer le gagnant : **tirage au sort**
- À qui s'adresse ce concours : **aux familles**
- Âge minimal de participation : **6 ans** (âge des Explorateurs).
- Âge maximal de participation : aucun
- Prix pour une famille de **6 personnes maximum** (non transférable)

Le concours sera diffusé sur les sites web des *Explorateurs*, des *Débrouillards* et de *Curium*, sur la page web dédiée aux 40 ans des Débrouillards (lesdebrouillards.com/40ans), dans les magazines des Publications BLD et sur leurs réseaux sociaux ainsi que dans les infolettres parents et enseignants du mois de mars 2022.

Le gagnant sera annoncé sur les plateformes des Publications BLD au courant de la semaine du 21 mars 2022.

Composition du lot à gagner :

- Séjour nature en prêt-à-camper Étoile de 2 nuitées au parc national du Mont-Tremblant comprenant :
- une activité au choix offerte sur place pour la famille gagnante
- un accès quotidien au parc de la Sépaq pour la durée du séjour

Valeur : 800 \$

- une contribution aux frais de déplacement (valeur de 100 \$)
- une contribution aux repas (valeur de 100 \$)

Valeur : 200 \$

Valeur totale du prix : 1 000 \$

Attribution du prix au vainqueur :

Pour faciliter la planification de son séjour nature, le gagnant pourra choisir entre deux week-ends bloqués préalablement au parc national du Mont-Tremblant pour les besoins de notre concours :

- **Choix 1** : Arrivée le **vendredi 1er juillet** et départ **dimanche 3 juillet 2022** (2 nuits)
- **Choix 2** : Arrivée **vendredi 5 août** et départ **dimanche 7 août 2022** (2 nuits)

Le vainqueur devra communiquer la date de son choix à notre équipe (Publications BLD) **au plus tard le 8 avril 2022** afin que la Sépaq puisse libérer les autres dates.

Si le gagnant souhaite profiter de son prix à un autre moment :

Si le vainqueur ne peut profiter du prix durant ces deux week-ends, il devra nous en informer au plus tard le 8 avril 2022. Le vainqueur recevra alors son prix sous la forme d'un chèque-cadeau de la Sépaq couvrant toutes les inclusions spécifiées dans les règlements du concours. Il devra cependant réserver son séjour familial par ses propres moyens aux dates qui lui conviendra. Il pourra également profiter de son prix dans la Sépaq de son choix.

Un chèque d'une valeur de 200 \$ sera également remis au vainqueur par les Publications BLD afin de contribuer aux frais de déplacements et de repas advenant qu'il ne puisse profiter de son prix lors d'un des deux week-ends prédéterminés.

Le prix n'est pas transférable.